

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Normalisation européenne pour le bâtiment et le génie civil – plus actuelle que jamais

Résumé

Après l'homologation des normes européennes (EN) par le CEN (Comité européen de normalisation), la Suisse, en tant que membre de cette organisation, a l'obligation de les mettre en vigueur, cela indépendamment de sa participation à l'EEE. Elle doit également, après une période de transition, retirer ses propres normes. La normalisation européenne pour le bâtiment et le génie civil concerne principalement les *produits* destinés à la construction, de même que le dimensionnement des structures porteuses et les normes correspondantes, appelées *Eurocodes*, qui seront prochainement édités sous la forme de prénormes (ENV) pour une période d'essai. La SIA, par l'intermédiaire de ses diverses commissions,

désire coordonner et accompagner l'introduction de ces ENV. Les normes SIA actuelles sur les structures porteuses resteront cependant encore en vigueur pour plusieurs années et constitueront toujours les bases appropriées pour le dimensionnement et l'exécution des constructions. Pendant ce temps, la SIA engagera ses meilleurs spécialistes pour participer à la suite du développement de la normalisation européenne.

En septembre 1992, les journées AIPC intitulées «Les Eurocodes et la Suisse» se sont déroulées à Davos. Le contenu des conférences, qui présentent de manière détaillée l'état des travaux des divers Eurocodes, sera publié prochainement dans la revue *Schweizer Ingenieur und Architekt*.

Introduction

Depuis plus de trente ans, le CEN s'efforce d'établir des normes harmonisées comme base pour le libre trafic des marchandises à travers l'Europe. Le CEN est une association de droit privé regroupant les 18 pays des associations européennes de l'Ouest (les 12 pays de la CEE et les 6 pays de l'AELE) et dont le siège est à Bruxelles. Il reçoit ses missions de la CEE et du secrétariat de l'AELE. La Suisse est représentée au CEN par la SNV (Association suisse de normalisation). Pour le secteur de normalisation touchant à la construction, c'est en particulier à la SIA qu'incombe la responsabilité de suivre les travaux sur les normes européennes. Celle-ci s'est donc engagée à informer ses membres du développement des travaux et à désigner des spécialistes suisses pour collaborer dans les différents groupes du CEN de manière à garantir les intérêts des partenaires suisses.

Le développement des normes européennes (EN) est le résultat de discussions d'experts des pays intéressés au

sein des «Technical Committees» (TC), lesquels sont divisés en «Sub-Committees» (SC) et en «Working Groups» (WG). Des groupes nationaux (CH-BG) suivent les travaux de ces commissions du CEN et contribuent ainsi à modeler le contenu de ces normes. Plus de 1000 représentants compétents des hautes écoles, des bureaux d'ingénieurs, des entreprises et de l'industrie collaborent activement selon notre système de milice dans les groupes nationaux pour lesquels le secrétariat général de la SIA, dans le domaine de la construction, constitue l'organe de coordination. Après une procédure de mise à l'enquête étendue suivie d'un vote (pondéré selon l'importance des pays), les textes des normes sont homologués en anglais, en allemand et en français par le secrétariat central du CEN. Ensuite, les diverses normes, après un certain délai, doivent être obligatoirement mises en vigueur dans les pays membres, tandis que les normes nationales qui entrent en conflit avec ces normes européennes doivent être retirées. Issues des travaux des 40 TC

actifs dans le domaine de la construction, seules deux normes européennes touchant les normes SIA existantes ont été mises en vigueur jusqu'ici, soit la norme EN 196 (Méthode d'essais des ciments) et la norme EN 295 (Tuyaux et accessoires en grès et assemblages de tuyaux pour les réseaux de branchement et d'assainissement).

Quels sont les domaines soumis à la normalisation?

Des spécifications techniques claires et des procédures de contrôle uniformes pour les divers produits de construction sont les conditions nécessaires au libre trafic des marchandises en Europe. C'est pourquoi l'effort principal de la normalisation européenne concerne les *produits* de construction (définitions des exigences et méthodes de contrôle) et ce sont les normes en rapport avec ce domaine qui constitueront la majorité des normes européennes.

A côté de diverses normes techniques qui concernent la construction en tant que système, le domaine des normes du calcul des structures porteuses est également harmonisé sur le plan européen; ce domaine intéresse particulièrement les bureaux d'études. Le développement de ces Eurocodes (EC), effectué au sein du TC 250, est déjà bien avancé. Ils ont, pour certains, déjà atteint le stade de pré-normes européennes (ENV), c'est-à-dire qu'ils sont en application pour une période d'essai de trois ans, mais ne remplacent pas les normes nationales. Durant cette phase, leur contenu sera évalué sur la base de l'expérience suisse pour préparer leur transformation ultérieure en normes européennes (EN).

En ce qui concerne la normalisation des travaux d'exécution sur le chantier, la procédure européenne vient seulement de commencer.

Par contre, toute la partie organisation qui régit les aspects contractuels (par ex. SIA 118) ne sera pas normalisée sur le plan européen.

Programme provisoire pour la parution des Eurocodes (ENV) en Suisse

		1992	1993	1994	1995	1996	1997
EC 1	Part 1 Part 2-1			*			
EC 2	Part 1-1	*					
EC 3	Part 1-1		*				
EC 4	Part 1-1		*				
EC 5	Part 1-1		*				
EC 6	Part 1-1				*		
EC 7	Part 1			*			
EC 8	Part 1-1				*		
EC 9	Part 1-1					*	

Comment les normes européennes seront-elles mises en application en Suisse?

La mise en application obligatoire des EN sur le plan suisse sera effectuée selon l'une des trois possibilités suivantes:

- au moyen d'une notification publiée dans un organe officiel
- au moyen d'une «feuille d'entérinement» dans laquelle seront énumérés les paragraphes, respectivement les articles, des normes suisses qui ne seront plus en vigueur et qui seront remplacés par les EN
- par la publication d'une nouvelle édition SIA (seulement dans les cas d'une utilisation très large).

Du fait du nombre important d'EN simultanément en préparation, il devient difficile pour le praticien de garder une vue d'ensemble du sujet. C'est pourquoi la SNV a divisé son bulletin mensuel et créé une nouvelle feuille d'information: SWITEC, indicateur des règles techniques. Ce document contiendra la liste des pré-normes en cours de consultation présentée selon les divers secteurs de normalisation et les «notifications» pour les nouveaux EN introduits en Suisse.

Quelle est la recommandation de la SIA à ses membres concernant les Eurocodes?

Le premier Eurocode publié par la SIA comme pré-norme (EC 2, Constructions en béton, partie 1) est actuellement à disposition. Du fait que l'Euro-

code 1 (Actions) ne sera disponible vraisemblablement qu'à partir du début de l'année 1994, il n'existe actuellement pas un ensemble de normes cohérent, ce qui rend l'utilisation des Eurocodes nouvellement parus plus difficile.

La SIA recommande à ses membres de suivre la procédure suivante:

- Pour la pratique, les normes SIA actuellement en vigueur doivent toujours être utilisées. L'ensemble de ces normes représente un tout cohérent fondé sur les connaissances techniques les plus récentes.
- A la demande de la CCN, des directives pour l'utilisation des Eurocodes dans leur phase d'essai et pour des calculs comparatifs seront établies au début de 1993 par une commission regroupant les présidents des commissions de normes (SIA 160, 161, 162, 164, 177, GEO/0). Du fait de l'absence de l'EC 1, l'utilisation des Eurocodes se basera sur la norme SIA 160 actuelle.

3. Ce n'est qu'après l'établissement des documents d'application nationaux (DAN) que l'utilisation pratique des ENV pourra débuter. La SIA mandatera prochainement des groupes spécialisés appropriés pour accompagner et diriger cette phase d'application à titre d'essai. A ce sujet, une coordination est indispensable car il est évident que les Eurocodes subiront encore d'importantes adaptations pour atteindre leur forme finale (EN).

4. Toutes les personnes qui recevront les ENV sont dès maintenant invitées à étudier leur contenu technique et à faire part de leurs éventuelles remarques ou propositions aux commissions de normes concernées.

5. La SIA ne désire pas uniquement tester les nouvelles ENV, mais veut participer activement à leur transformation en EN en y apportant l'expérience acquise au travers de nos normes techniques. Avec l'aide des meilleurs spécialistes, nous entendons pouvoir exercer une influence et nous comptons sur l'appui des pouvoirs publics pour aboutir à des normes européennes qui constituent un bon outil pratique et permettent à la créativité de l'ingénieur de s'affirmer en lui laissant la responsabilité de son œuvre.

Ce n'est que lorsque les Eurocodes formeront un ensemble cohérent dans leur forme finale qu'ils remplaceront nos normes SIA.

Christian Buchli
Ing. dipl. EPFZ/SIA
Chef du département technique
Secrétariat général SIA

Groupement des ingénieurs de l'industrie (GII): «Qui fait Quoi et Où?»

Ce titre correspond à un répertoire de près de 500 spécialistes et membres du Groupement des ingénieurs de l'industrie de la SIA. Il s'agit d'un recueil déjà important, reflétant le profil de chaque intéressé et notamment sa formation complémentaire au diplôme

d'ingénieur, ses différentes spécialisations acquises au cours de son activité professionnelle ou les langues qu'il maîtrise, y compris celles peu courantes chez nous.

On y repère rapidement le membre, indépendant ou non, encore actif ou

retraité, s'étant spécialisé dans un domaine bien précis et dans une région donnée. Ce lien entre membres et autres utilisateurs potentiels permet d'obtenir en un temps record un avis technique fiable. «Qui fait Quoi et Où?» est en outre une source de renseignements privilégiée, tant pour la recherche d'un spécialiste auquel on souhaite confier un mandat de courte ou longue durée, que pour trouver un membre travaillant dans une entreprise que l'on désire contacter. La liste des spécialisations est donnée en allemand et en français.

Lancement en souscription

Ce répertoire ne peut être réalisé, sous forme de disquettes ou de fascicules, qu'en fonction d'un logiciel ou programme déterminé. Il est d'ores et déjà soigneusement conçu et prêt à être inséré dans le système informatique de la SIA. Toutefois, l'implantation du logiciel et les frais annuels d'impression des fascicules entraînent un investissement non négligeable, qui doit pouvoir être amorti en trois ans. Cela signifie que ce répertoire doit être vendu. Or la seule manière de s'assurer qu'il répond bien à un besoin des membres et de l'économie suisse en général est de lancer une souscription.

Le répertoire sera publié en 1994, pour autant que le nombre de souscriptions assure une quote-part suffisante de l'investissement. Des prix spéciaux seront consentis aux membres du GIL et de la SIA. J'espère vivement que les souscriptions arriveront en nombre suffisant pour confirmer l'utilité du travail déjà accompli, grâce à l'appui du secrétariat de la SIA. Il est aussi prévu de diffuser largement la possibilité d'acquérir cet ouvrage de référence auprès des différents milieux de l'économie, notamment de l'industrie.

Jacqueline Juillard,
présidente du GIL

Bulletin de souscription et dossier peuvent être obtenus auprès de M^{me} F. Sidler, Secrétariat général SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 15, fax 01/201 63 35.

Nouveaux membres

Au cours du second semestre de l'année écoulée, les sections romandes et tessinoises de la SIA ont accueilli les nouveaux membres suivants, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Section de Fribourg

Charrière Olivier, arch., Bulle; Chenaux Martine, arch., Avry-sur-Matran; Cottier Roger, arch., Fribourg; Joye Philippe, ing. él., Lucerne; Weber Benoît, ing. forest., Fribourg; Noir Dominique, ing. méc., Monthey

Section genevoise

Bodart Serge, ing. civil, Genève; Boissonnas Yves-Charles, ing. civil, Genève; Brewster Susan J., arch., Meyrin; Cintas Bernard, arch., Genève; Ioannides Yannos, arch., Genève; Lacourt Patrick-François, arch., Chêne-Bourg; Neiva Venancio, arch., Genève; Parodi Fabrice, autres br., Cointrin; Pasquet Jean-Daniel, arch., Genève; Peguet Jean-Claude, arch., Croix-de-Rozon; Plojoux Bernard, arch., Carouge; Spaeth Christian, ing. méc., Nyon; Stalder Michel, ing. él., Versoix

Section jurassienne

Beuchat Thierry, ing. civil, Vicques; Chappuis Jean-Pierre A., ing. civil, Bassecourt; Chatelain Jean, arch., Delémont; Girardin Francis, ing. forestier, Saint-Ursanne

Section neuchâteloise

Blanc Alexandre, arch., Bâle

Section du Tessin

Bertolaso Roger, ing. mecc., Torricella; Bonifaccio Giancarlo, arch., Massagno; Bossi Isabella, arch., Bellinzona; Casagrande Lorenza, arch., Bellinzona; Ceschi Pier A., ing. mecc., Tenero; Delmar Yves, arch., Mendrisio; Ferretti Giovanni, g. rural/géom., Pregassona; Fransioli Fausta, arch., Dalpe; Magaton Carlo, ing. civil, Maroggia; Risone Mattia, géol./sc. nat., Viganello; Rivaroli Patrik, ing. civil, Cavigliano; Torri Marcella, arch., Bellinzona

Section du Valais

Coppey Christian, arch., Martigny; Donati Daniel, chim./phys., Sion; Krauss Jens A., ing. él., Brigue; Opan Erdjan, ing. civil, Cortaillod; Pitteloud Philippe, ing. civil, Sion; Puipe Xavier, ing. méc., Sion; de Rivaz Catherine, ing. forest., Montagnier

SVIA Section vaudoise

Amieur Mohamed, ing. civil, Ecublens; Baldy-Moulinier Frédéric, arch., Lausanne; Bertusi Claire, arch., Lausanne; Boschetti Patrick, arch., Lausanne; Chevalier Laurent, ing. civil, Morges; Dahl Rocha Ignacio, arch., Lausanne; Ferrario Anouk, arch., Orbe; Gasser Laurent, ing. mathématicien, Chavannes; Jaunin Alain, ing. civil, Avenches; Jolliet François, arch., Lausanne; Jordan Jean-Pierre, g. rural/géom., Lausanne; Jufer Marcel, ing. él., Morges; Martinet Pascal, arch., Chavannes; Molina Federico, ing. civil, Renens; Monnier Denis, arch., Pully; Oesch Serge, ing. civil, Zurich; Perret Alain E., ing. él., Arnex; Perret-Gentil Patà, arch., Locarno; Pioletti Dominique, chim./phys., Dizy; Piron Françoise, ing. civil, Lausanne; Prongué Salvadé Anne, arch., Lausanne; Voser Kurt, chim./phys., Montreux; Voutaz Bertrand, ing. civil, Lausanne

Membres individuels

Lorimy Nicolas, arch., Thessalonique (Grèce); Meier Matthias, ing. civil, Goldach

SVIA

Candidatures

M. Michel Bonifay, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1960 (Parrains: MM. Michel Donnet et Louis Mercier)
M. Mark Buchanan, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1993 (Parrains: MM. François Descœudres et Renaud Favre)

M. Guy Della Valle, géologue, diplômé de l'Université de Lausanne en 1973 (Parrains: MM. Jean-François Mathier et Aurèle Parriaux)

M. Alain Félix, architecte, diplômé EPFL en 1989 (Parrains: MM. Pierre Margot et Tomas Mikulas)

M. Kim Galeazzi, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1988 (Parrains: MM. Charles Holbick et Beat Kocher)
Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.